

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE PLESTIN-LES-GREVES

## LE MANOIR DE LESLAC'H

---

ELABORATION DU PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE



## Sommaire

<b>1</b>	<b>PRESENTATION DU MONUMENT ET DE SON ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>3</b>
1.1	Situation.....	3
1.2	Quelques mots d'architecture et d'histoire.....	4
1.2.1	<i>Eléments descriptifs</i> .....	4
1.2.2	<i>Eléments historiques</i> .....	4
1.3	Transcriptions réglementaires autour du monument.....	5
<b>2</b>	<b>ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT DU MONUMENT.....</b>	<b>6</b>
2.1	Approche générale .....	6
2.2	Environnement en co-visibilité.....	7
2.3	Environnement en co-sensibilité .....	8
<b>3</b>	<b>PROPOSITION DU NOUVEAU PERIMETRE DE PROTECTION.....</b>	<b>9</b>
3.1	Description du nouveau périmètre de protection .....	9
3.2	Objectifs du PPM.....	10
3.3	Liste des parcelles concernées Le manoir de Leslac'h.....	10

## 1 PRESENTATION DU MONUMENT ET DE SON ENVIRONNEMENT

### 1.1 SITUATION

Le Manoir de Leslac'h se situe au nord-est de la commune de Plestin, au sud du hameau de Saint-Efflam, en bordure de la vallée du Yar.

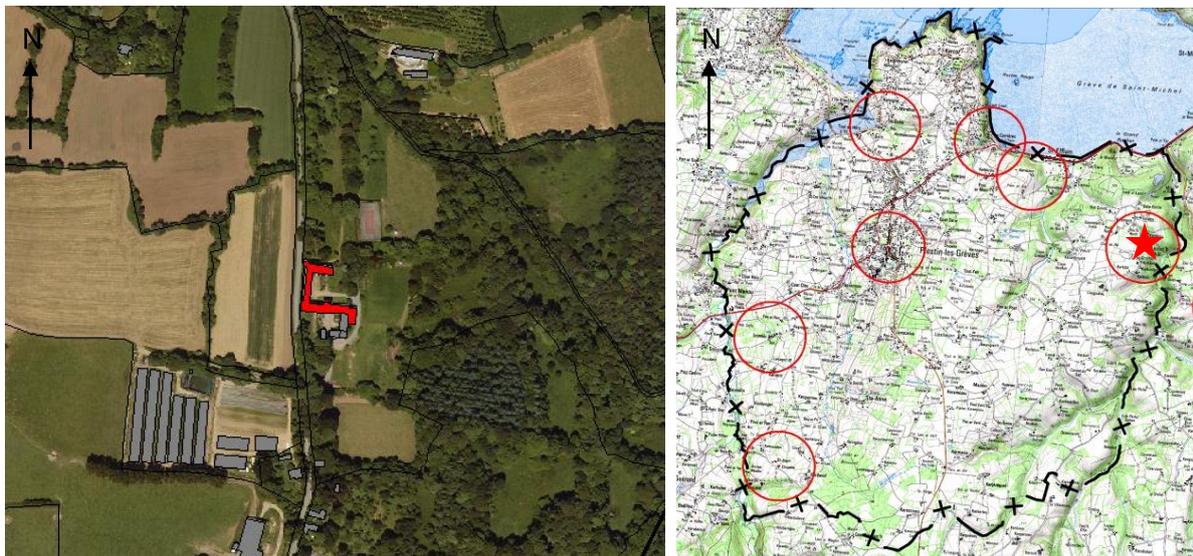


Photo aérienne et courbes du niveau



## 1.2 QUELQUES MOTS D'ARCHITECTURE ET D'HISTOIRE<sup>1</sup>

### 1.2.1 Éléments descriptifs

Ce manoir de style Renaissance à logis-porte et cour fermée est construit en schiste et en granite. Il présente un logis-porte monumental composé d'un corps de bâtiment traversé par un passage couvert couronné d'une galerie et flanqué de deux logis de plan massé couverts chacun d'un toit en pavillon. Il comprend une partie agricole (métairie de la porte) située au-devant de la partie droite du logis-porte. Le corps de logis, situé au fond de la cour, à l'angle nord-ouest, est une construction à deux corps en équerre et à trois pièces au rez-de-chaussée reliée au logis-porte, à l'ouest, par un corps de bâtiment de plan rectangulaire allongé (rapporté au 19<sup>ème</sup> siècle). Une tour circulaire hors-œuvre percée de bouches à feu est située sur l'angle postérieur gauche du corps de logis. De nombreux éléments empruntés au répertoire décoratif de la Renaissance sont localisés sur le logis-porte (portail, lucarnes) et le corps de logis (porte d'entrée, lucarnes).



*Le manoir de Leslac'h*



### 1.2.2 Éléments historiques

Le manoir date du début du 17<sup>ème</sup> siècle, puis agrandi au cours de la 2<sup>ème</sup> moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, est classé Monument Historique le 22 décembre 1927. Il comprend également une partie agricole datant du 17<sup>ème</sup> siècle.

*Extrait des plans cadastraux parcellaires de 1814 (AD 22) et Vue générale, croquis du 24 juin 1931 (Henri Frotier de La Messelière / AD 22)*



<sup>1</sup> Source : GLAD, portail des patrimoines de Bretagne



## 2 ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT DU MONUMENT

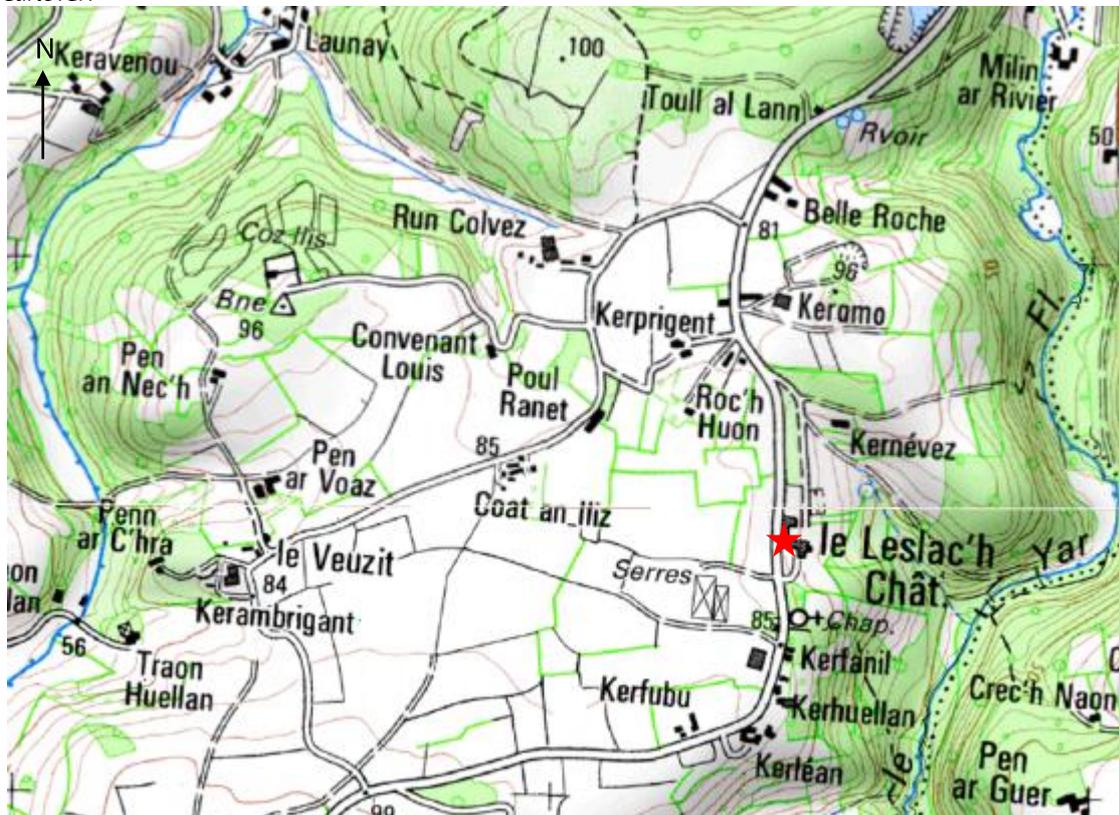
### 2.1 APPROCHE GENERALE

Le manoir de Leslac'h se situe à l'extrémité est du plateau agricole, au bord du coteau boisé de la vallée du Yar. Il s'implante en léger contrebas à l'est de la voie de desserte reliant le hameau de Saint-Sébastien à la façade littorale au niveau du Grand Rocher. Un chemin de promenade parcourt les espaces naturels au nord du site, pour rejoindre la vallée du Yar.

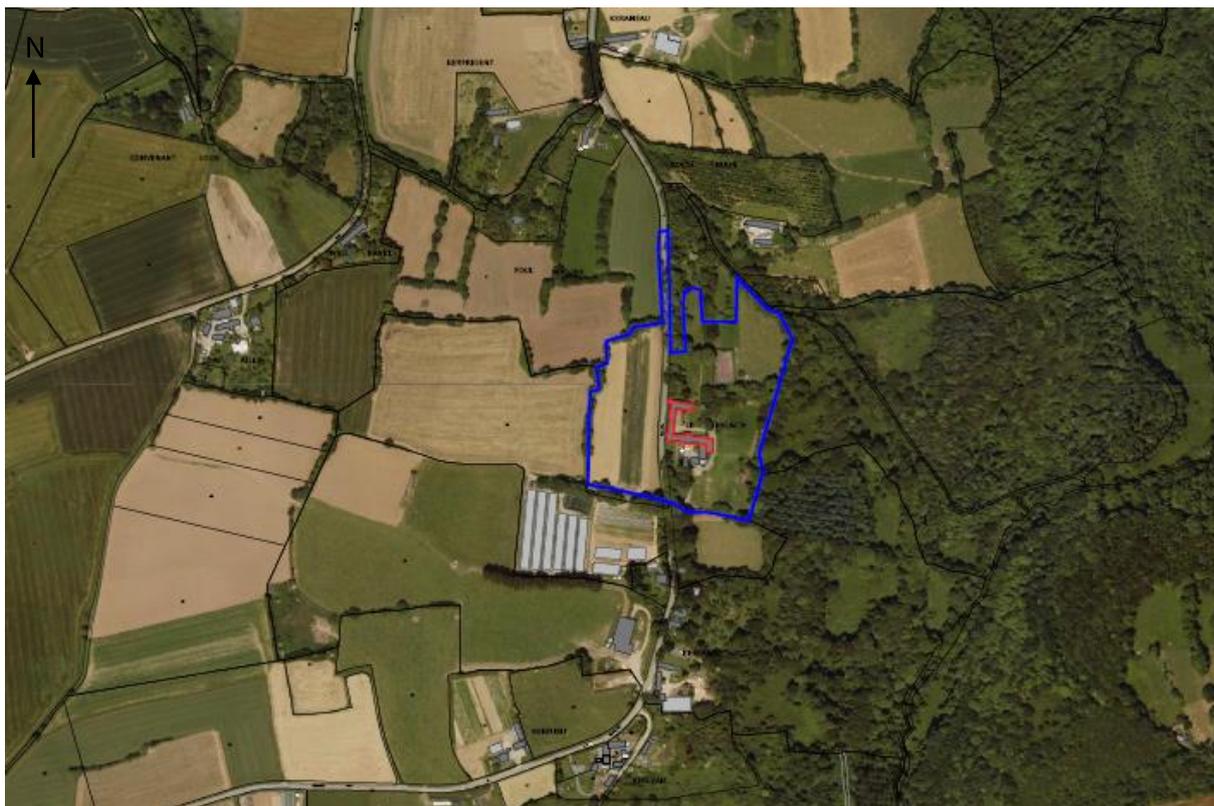
A l'ouest de la voie, il est entouré d'espaces agricoles encadré d'un maillage bocager. A l'est de la voie, le couvert végétal est bien présent sur le coteau orienté vers l'est.

Plus au sud, en bordure de la voie se trouvent une chapelle et une exploitation agricole. Les constructions au lieu-dit Kernévez au nord du manoir possèdent des qualités architecturales.

Carte IGN



## 2.2 ENVIRONNEMENT EN CO-VISIBILITE



Le manoir est peu perceptible depuis le domaine public du fait de la trame bocagère et des masses boisées qui encadrent le site. En outre, le faible maillage routier limite les perceptions sur le monument. Le site n'est en effet pas visible depuis la voie qui rejoint le hameau du Veuzit à l'ouest du site d'étude.

*Photos 1, 2 et 3: Les abords immédiats du site*



### 2.3 ENVIRONNEMENT EN CO-SENSIBILITE



L'environnement large du monument participe à sa mise en valeur. Ainsi, le secteur de co-sensibilité englobe l'ensemble des terrains agricoles et naturels autour du manoir, l'exploitation agricole voisine, ainsi que les hameaux historiques de de Kerfubu, Kerléan, Kerhuellan, Kerfanil, Kernével et Roc'h Huon et leurs constructions aux morphologies urbaines et architecturales traditionnelles.

*Photos 4 et 5 : Hameau de Kerfanil et sa chapelle*





Ce périmètre de protection modifié est réduit par rapport au périmètre des 500 mètres mais celui-ci semble plus cohérent quant à la protection des abords du Manoir de Leslac'h.

La superficie du périmètre de protection passe de 78,54 hectares à 58,58 hectares.

### 3.2 OBJECTIFS DU PPM

La modification du périmètre de protection autour du Manoir de Leslac'h a pour but de recentrer sur les enjeux essentiels et sur les lieux de co-visibilités et de co-sensibilités. Il s'agit de protéger les lieux les plus sensibles au regard de la préservation et de la mise en valeur de l'ensemble monumental.

C'est pourquoi, à l'intérieur du nouveau périmètre, les objectifs sont les suivants de préservation des abords des Monuments Historiques seront poursuivis :

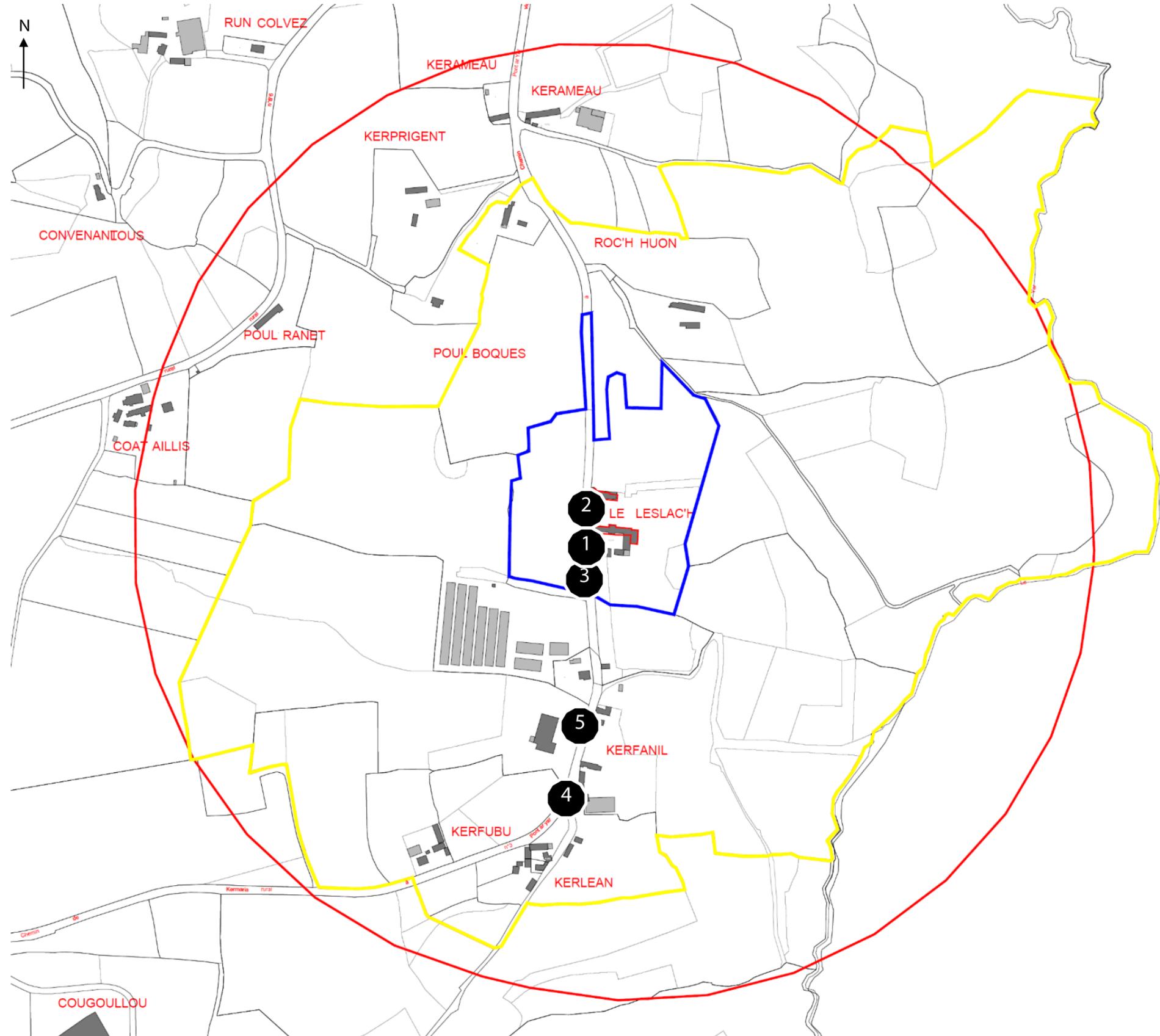
- Veiller à la qualité architecturale des interventions sur le bâti existant qu'il s'agisse de rénovation, réhabilitation, extension ou changement de destination,
- Veillez à l'intégration des constructions neuves sur les espaces non urbanisés en prolongement ou en lien avec le tissu urbain existant,
- Veiller à la conservation et la protection des vues les plus importantes sur le Monument Historique lors de constructions nouvelles.

### 3.3 LISTE DES PARCELLES CONCERNEES LE MANOIR DE LESLAC'H

Méthode : parcelles qui sont en limite intérieure du périmètre, en partant du Nord/Ouest et en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre.

- Section ZI :
  - o 13
  - o 20
  - o 21
  - o 22
  - o 25
  - o 23
  - o 24
  - o 27
  - o 29
- Section ZL :
  - o 27
  - o 22
  - o 20
  - o 21
- Section ZI :
  - o 31
  - o 32
  - o 43
  - o 39
  - o 9 b partielle : partie Est de la ligne rejoignant l'angle nord Est de la parcelle 39a et l'angle Sud-Est de la parcelle 10a

Localisation des prises de vue





Périmètre de protection modifié

